

# CHARTRE DE L'ASSOCIATION PERMAGERONS

Cette charte a pour objectif d'exposer clairement les valeurs qui animent l'association « Permagérons » .

Cette association s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui concilie l'intérêt économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

**Le règlement intérieur** précise les règles de fonctionnement qui s'appliquent à toute personne se trouvant dans l'enceinte du jardin. Il fixe les droits et les obligations des adhérents.

Nés en 2019 d'une volonté commune d'habitants de la commune de St Gérons , « Permagérons», s'appuie sur une action collective, solidaire, associative. Outre sa fonction sociale, elle a une fonction culturelle et pédagogique. Elle répond à plusieurs objectifs :

## **1. – Economique**

Consommer des fruits et des légumes sains à un prix abordable.

## **2. – Social**

Favoriser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels, promouvoir les échanges de savoirs entre les adhérents. Appliquer les principes de responsabilité, de solidarité, de citoyenneté.

## **3. – Environnemental**

Pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement : développer la biodiversité, promouvoir et développer l'utilisation de produits et de méthodes naturels, etc.

## **4. – Pédagogique**

Favoriser l'éducation environnementale des jeunes enfants (goût, diététique, diversité...).

Initier et former aux pratiques du jardinage. Transmettre des savoirs.

## **Une éthique permaculturelle.**

Les trois principes éthiques de la permaculture – prendre soin de la Terre, prendre soin de l'Humain, créer l'abondance dans le but de la partager équitablement – représentent le socle de base des valeurs de l'association Permagérons.

Ces trois principes éthiques guideront, a minima\*, l'association dans ses différentes prises de décisions, ainsi que dans ses choix d'accords, de conventions ou de partenariats institutionnels et financiers.

L'association ne saurait donc, si elle en a connaissance, être associée à des institutions, entreprises ou partenaires publics ou privés ne travaillant pas dans le respect des principes permacoles.

*\*a minima : a minima signifie "au moins"*

### **Définition de la permaculture :**

La permaculture est une science holistique et éthique visant à concevoir des écosystèmes humains durables (architecturaux, culturels, agricoles...) s'inspirant des principes de l'écologie, du savoir des sociétés traditionnelles et de la technologie, afin de créer des productions stables et résilientes.

Son but est de tendre vers des modes de vie et de fonctionnement dans le respect de l'ensemble du monde vivant.

### **Apolitique**

L'association est apolitique et ne peut en aucune manière être affiliée à un mouvement politique. Elle reste en toutes circonstances indépendante de tout parti ou mouvance politique.

### **Areligieuse**

L'association n'est reliée à aucune religion ou croyance en particulier.

Elle ne fait pas de prosélytisme et a à cœur d'avoir un esprit d'ouverture et de tolérance au delà de tout dogme.

Elle reste en toutes circonstances indépendante de toutes confessions, religions, croyances ou dogmes.

Cependant, les représentants sont libres d'exercer, à titre personnel, leur confession quelle qu'elle soit, sans discrimination.

### **Non discriminante**

L'association promeut la diversité de ses membres et membres élus, sans discrimination de nationalité ou d'origine, de religion ou de croyance, d'orientation sexuelle, de handicap, d'âge ni de sexe.

Elle valorise également la parité des sexes, le mélange des cultures et des générations.

### **Intergénérationnelle**

L'association s'efforce de rendre ses manifestations et activités accessibles à tous les publics.

Elle privilégie les manifestations et les fonctionnements inclusifs, familiaux et intergénérationnels.

Elle favorise notamment l'intégration des plus jeunes aux prises de décisions et aux groupes de travail.

### **Accessibilité financière**

L'association privilégie l'accès des manifestations, festivals et rencontres qu'elle organise à tous.

Elle favorise des tarifs accessibles au plus grand nombre et/ou la participation consciente et libre

### **Bienveillance**

L'association privilégie l'action, l'organisation et la parole bienveillantes et joyeuses.

Elle évolue et se développe dans un esprit positif, créatif et constructif.

Elle valorise le partage des savoirs et les intelligences multiples.

### **Gouvernance et coopération**

L'association fonctionne le plus possible sur un mode de gouvernance horizontale sans position centrale ni hiérarchique et privilégie les décisions collégiales et celles au consensus.

Elle privilégie la parité des membres entre eux, et a confiance a priori en la compétence et l'auto-responsabilisation de chacun pour le bon fonctionnement du groupe.

Elle a un mode d'auto-organisation organique\* privilégiant la résilience\*\*.

Elle privilégie, dans son fonctionnement interne et externe, la co-création, l'intelligence collective et la coopération.

*\*organique : fonctionnant comme un organisme vivant où organes et cellules agissent de concert*

*de façon évolutive vers un but commun.*

*\*\*résilience: capacité à affronter les épreuves*

## **Transparence**

L'association porte dans les échanges des valeurs d'équité, d'ouverture aux autres et de transparence.

Elle fonctionne en toute transparence tant vers ses adhérents que vers le public extérieur.

Elle communique, notamment, sur ses modes de fonctionnement interne, en partageant les compte-rendus des réunions et décisions du Conseil d'Animation et en rendant accessible sa comptabilité.

## **Généralement**

L'association s'efforce en permanence d'avancer vers un mode de développement éthique, résilient et soutenable, dans le respect du vivant, de la planète et des générations futures.

Elle a à cœur de bonifier et d'agradier\* son environnement.

Elle favorise la vision holistique et systémique de la permaculture. Les trois piliers éthiques constitue le socle de la permaculture et des valeurs de Permagérons :

1.prendre soin de la Terre

2.prendre soin de l'Humain

3.créer l'abondance dans le but de la partager équitablement

Les principes de conceptions et d'attitudes de la permaculture définis par ses cofondateurs, Bill Mollison et David Holmgren, guident également les actions et décisions de l'association.

Exemples d'application des principes.

•appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction.

•réagir de façon créative aux défis et aux changements.

•partir des structures d'ensemble pour ensuite déterminer les détails.

•valoriser les bordures.

•intégrer plutôt que séparer.

*\* Agrader : Améliorer par opposition à ce qui le dégrade. Cela concerne aussi bien la terre que soi-même et ses relations à autrui*

.